

terre d'ambitions

Magazine d'information économique
de la Chambre d'agriculture du **CHER**



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHER

Pour une approche globale de la gestion des risques

La Chambre d'agriculture du Cher a démarré en février une nouvelle formation conçue pour permettre aux agriculteurs d'avoir une vision d'ensemble des risques sur leur exploitation. Et ainsi mieux y faire face...

suite page 3

DOSSIER

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE FACE À LA CRISE AGRICOLE

• • • • • **suite page 5**

DANS CE NUMÉRO

OUTIL DE VOTRE VALEUR AJOUTÉE :
Pour une approche globale de la
gestion des risques **▶ page 3**

DOSSIER :
L'accompagnement de la Chambre
d'agriculture face à la crise agricole
▶ page 5

PERSPECTIVES ET INNOVATIONS :
Photovoltaïque et méthanisation ont
de l'énergie à revendre **▶ page 10**

BRÈVES D'ACTUALITÉS **▶ page 12**





Édito

L'année 2016 aura marqué les esprits et aura un impact durable sur la situation économique de nos exploitations. Pour nous, agriculteurs, c'est d'autant plus difficile à accepter qu'au-delà de notre métier, l'agriculture est une part de nous-mêmes et de nos familles. Nombreux sont ceux qui, abattus, se replient sur eux même et s'isolent. Nous le savons depuis longtemps, ce qui a fait la force de notre agriculture, c'est l'unité et la solidarité. C'est pourquoi il est important que nous n'oublions pas ces valeurs et que nous nous appuyions dessus. Nos organisations agricoles sont fortes de ces valeurs et même si des impératifs économiques modifient certaines façons de faire, elles n'ont pas oublié le sens de ces mots.

La Chambre d'agriculture du Cher n'a évidemment pas de solutions toutes faites, par contre elle est toute entière tournée vers l'accompagnement de vos projets, vers la recherche de marges de manœuvre dans nos systèmes. Dans ce cadre, l'offre de formation que nous vous proposons chaque année est une opportunité à saisir pour augmenter son autonomie de décision dans de nombreux domaines. Nous continuerons également à explorer de nouvelles sources de valeur ajoutée dans nos exploitations. La dynamique du département du Cher au niveau des installations photovoltaïques est à ce titre exceptionnel.

Vous le constatez, nous continuons à valoriser l'économie agricole au service de notre territoire et je vous invite à participer, dans l'unité, à cette action qui nous fera passer le cap de ces difficultés.

Étienne Gangneron

Président de la Chambre d'agriculture du Cher



Sommaire

OUTIL DE VOTRE VALEUR AJOUTÉE
Pour une approche globale de la gestion des risques

▶ page 3

DOSSIER
L'accompagnement de la Chambre d'agriculture face à la crise agricole

▶ page 5

PERSPECTIVES ET INNOVATIONS
Photovoltaïque et méthanisation ont de l'énergie à revendre

▶ page 10

BRÈVES D'ACTUALITÉS

▶ page 12

Chambre d'agriculture du Cher

Directeur de la publication :
Étienne Gangneron

Directeur de la rédaction :
Bruno Guerre

Coordination :
Caroline Collin

Rédaction :
Joachim Thelot

Conception graphique et éditoriale :
Créaplus Communication

Mise en page, réalisation, impression :
Créaplus Communication

Crédit photo :
Chambre d'agriculture du Cher, Joachim Thelot, médiathèque des Chambres d'agriculture

Tirage : 3800 exemplaires

Dépôt légal : ISSN 2117-2757



Pour une approche globale de la gestion des risques

La Chambre d'agriculture du Cher a démarré en février une nouvelle formation conçue pour permettre aux agriculteurs d'avoir une vision d'ensemble des risques sur leur exploitation. Et ainsi mieux y faire face.

La formation n'est pas que l'apanage de la jeunesse. Au contraire, dans un monde en constante évolution, l'importance de se former tout au long de sa vie n'a peut-être jamais été aussi grande. Pour répondre à ce besoin, le catalogue de formations de la Chambre d'agriculture du Cher s'est régulièrement étoffé au cours des dernières années. Il vient encore une fois de s'enrichir avec une nouvelle offre, consacrée à la gestion des risques. Un sujet qui n'a sans doute jamais été autant d'actualité après une année 2016 particulièrement amère...

Des formations sur cette thématique, la Chambre d'agriculture du Cher en proposait déjà, mais elles étaient jusqu'ici ciblées sur des risques en particulier : sanitaire, économique... La nouvelle formation intitulée « Sécuriser son exploitation en gérant les risques » privilégie quant à elle une approche globale, à l'échelle de l'exploitation.

« L'idée de cette formation, c'est de proposer une méthodologie pour évaluer l'ensemble des risques, les analyser et être capables de les hiérarchiser, explique Claire Lagrost, conseillère emploi formation à la Chambre d'agriculture. Évolutions sociétales, changement de réglementation, aléas climatiques, crises sanitaires, fluctuation des marchés... Le contexte dans lequel nous vivons aujourd'hui est de plus en plus incertain, avec des modèles qu'il faut piloter de près. Il s'agit donc de faire les bons choix en appréhendant les choses dans leur ensemble. »

« Pour gérer une entreprise, il faut avoir une compréhension globale de son fonctionnement, ajoute Frantz Caron, chef du centre de formation de la Chambre d'agriculture du Cher. Cela permet d'identifier les éventuelles fragilités et d'inclure les risques dans une stratégie d'ensemble. Il n'existe pas de réponse toute faite et il ne s'agit pas pour nous de dire aux exploitants comment ils doivent faire, mais de leur donner les outils pour qu'ils soient en capacité de prendre

des décisions. Cela passe notamment par la définition de ce qu'est un risque et des manières de le percevoir. Il est par exemple important, s'il y a plusieurs associés dans une même entreprise, qu'ils aient la même vision des choses pour pouvoir y faire face. »

Cette nouvelle formation a vu le jour grâce à un partenariat avec le CFPPA du Subdray qui, depuis douze ans, propose lui-même une licence Management des entreprises et gestion des risques en collaboration avec l'IUT de Bourges. Elle comportera quatre jours de formation collective, par groupe d'une dizaine de personnes, lors desquels des professionnels de différents domaines (assurance, banques, marchés à terme...) interviendront aux côtés des spécialistes du CFPPA, de l'IUT et de la Chambre d'agriculture. Les stagiaires seront familiarisés avec des notions telles que la « grille de criticité » ou le « seuil d'acceptabilité » qui leur permettront d'évaluer les risques, avant de se pencher sur les moyens de les prévenir ou de limiter leur impact. La question des assurances fera l'objet d'un soin particulier, mais d'autres leviers spécifiques seront évoqués selon la nature des risques :

transmission, embauche d'un salarié, fluctuation des prix, etc.

Une demi-journée supplémentaire consistera en un rendez-vous individuel sur l'exploitation de chaque participant afin de transposer les acquis de la formation directement sur le terrain.

La première session démarrera en mars.

Une méthodologie pour évaluer l'ensemble des risques, les analyser et être capables de les hiérarchiser



En 2015, la Chambre d'agriculture du Cher a dispensé 15 000 heures de formation à un millier d'agriculteurs du département. Sur la campagne 2016-2017, 97 formations différentes sont proposées.

Pour plus d'informations :

Contactez Frantz Caron
à la Chambre d'agriculture
Tél. : 02 48 23 04 00
Email : f.caron@cher.chambagri.fr ■



Savoir hiérarchiser les risques

Bernard Delavy, directeur du CFPPA du Subdray et enseignant en gestion des risques, défend depuis de nombreuses années une approche globale de ce sujet pour les exploitations agricoles. Il sera l'un des coanimateurs de la nouvelle formation « Sécuriser son exploitation en gérant les risques » mise en place par la Chambre d'agriculture.



Terre d'ambitions : pourquoi est-ce important de proposer une approche globale de la gestion des risques ?

Une entreprise agricole est une petite entreprise, souvent unipersonnelle, et le chef d'entreprise doit être spécialiste en tout. En agriculture, on ne connaît par avance ni la qualité, ni la quantité des récoltes, ni les prix auxquels on les vendra... La sécurisation de l'exploitation passe donc par une gestion d'ensemble, en sachant hiérarchiser les risques en fonction de leur fréquence et de leur gravité.

Terre d'ambitions : la formation prévoit une visite dans la ferme de chaque stagiaire. C'est vous qui vous y rendez. Avec quel objectif ?

L'objectif, c'est que les stagiaires mettent en pratique la démarche d'identification des risques sur leur propre exploitation et envisagent les traitements possibles. Je serai là pour apporter un regard extérieur et voir s'ils parviennent à pointer les éléments où il est possible de s'améliorer, en termes de gestion ou de fonctionnement : la rotation des cultures n'est-elle pas trop coûteuse en intrants ? Faut-il vraiment changer le tracteur ? Etc. Un compte-rendu sera envoyé à chaque stagiaire à la suite de cette visite.

Accompagner le dirigeant

Patrick Ravard, directeur de l'agence Banque privée Crédit Agricole de Bourges, fera partager son expertise financière lors de l'intervention qu'il effectuera durant la formation Gestion des risques.



Terre d'ambitions : en quoi la capacité de ses clients à gérer leurs risques est-elle importante pour un banquier ?

Quand nous octroyons un crédit, nous prêtons les capitaux que nos sociétaires épargnants nous confient. Nous devons en faire bon usage. Les risques sont donc partagés avec l'emprunteur, dont nous devons vérifier les capacités de remboursement : fonds de roulement, trésorerie, ratio de solvabilité... Ce faisant, c'est aussi lui que nous protégeons. Les risques qu'il doit appréhender auront un impact sur notre relation client.

Terre d'ambitions : selon vous, dans quelle mesure un agriculteur peut-il parvenir à couvrir ses risques ?

Je conseillerais tout d'abord de cibler le ou les risques qui pourraient remettre en cause la rentabilité de l'exploitation. La problématique, c'est d'intégrer le coût des couvertures de risques dans les charges fixes. Il faut parfois accepter de réduire sa marge pour s'assurer une marge. Notre rôle de partenaire financier est d'accompagner le dirigeant en toute transparence pour détecter le besoin et aller chercher le spécialiste en mesure d'y répondre. Mais le risque zéro n'existe pas. Il faut aussi savoir l'accepter en mesurant les probabilités.

La crise agricole

Mobilisation de la Chambre d'agriculture et accompagnement des agriculteurs

Inondations, sécheresse, récoltes catastrophiques, prix en berne... Des crises, l'agriculture en a connu, mais celle de l'année 2016 se distingue par son ampleur. Aucun secteur, aucune production n'ont pour ainsi dire été épargnés. Dans un contexte déjà tendu, ces coups du sort ont encore davantage fragilisé de nombreuses exploitations qui s'interrogent désormais sur leur capacité à faire face aux prochaines échéances, voire sur leur pérennité. Face à ces circonstances, la Chambre d'agriculture a un rôle décisif à jouer pour redonner espoir et perspective à des agriculteurs désabusés.

DANS CE DOSSIER

À CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES, MOYENS EXCEPTIONNELS

▶ page 5

RETROUVER DE L'OXYGÈNE APRÈS UNE MAUVAISE ANNÉE

▶ page 6

CONSOLIDER L'EXISTANT ET DÉVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITÉS

▶ page 7

ENTRETIEN AVEC ÉTIENNE GANGNERON

▶ page 8

RELANCE ET PERSPECTIVES

▶ page 9

À CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES, MOYENS EXCEPTIONNELS

La Chambre d'agriculture du Cher s'est mobilisée pour répondre à l'ampleur de la crise qui frappe le monde agricole. Au cœur de l'été, un numéro spécial a été mis en place pour répondre au désarroi des agriculteurs et servir de porte d'entrée aux différents dispositifs d'accompagnement.

Une crise hors-norme méritait une réponse spécifique. La Chambre d'agriculture du Cher a saisi l'urgence de la situation : au cœur de l'été, en partenariat avec la FDSEA et la FDGEDA, une cellule d'écoute a été mise en place sous la forme d'un numéro spécial. Six conseillers des trois organismes partenaires se sont régulièrement relayés pour recevoir les appels d'agriculteurs impactés par l'accumulation des difficultés et s'interrogeant sur leur avenir.

UNE PRISE DE CONTACT POUR TROUVER DES SOLUTIONS

Trouver une oreille attentive à ses difficultés constitue déjà un réconfort en soi, mais ces entretiens téléphoniques constituaient d'abord un premier contact pour tenter d'y apporter une réponse. Trente-cinq agriculteurs ont composé ce numéro d'urgence entre le 1^{er} août et le 15 septembre. Un chiffre – auxquels il faut ajouter les contacts pris directement auprès des conseillers – qui traduit bien le fait que cette démarche répondait à un réel besoin.

En fonction des difficultés exprimées et de leur degré de gravité, les appelants ont été orientés vers les services et organismes compétents ou se sont vus proposer un rendez-vous pour mieux appréhender la situation. « La plupart des appels concernaient des difficultés de trésorerie pour boucler l'année en cours et préparer la prochaine campagne », indique Marie Kientzler, responsable de l'équipe-conseil aux entreprises de la Chambre d'agriculture.

UN RENDEZ-VOUS POUR ANALYSER LA SITUATION

Le premier rendez-vous, aussi appelé « Point de situation », permet de procéder à une première analyse. « Les personnes sont reçues par un ou deux conseillers, poursuit Marie Kientzler. Nous regardons notamment les créances en cours et les annuités d'emprunts pour évaluer le



cadre dans lequel nous pouvons les accompagner. Nous travaillons aussi avec les assistantes sociales de la MSA pour le volet social. De plus, nous assurons que les dossiers que nous gérons sont confidentiels. »

Début décembre, la Chambre d'agriculture du Cher a également organisé deux réunions d'information à Saint-Doulchard et Sancoins avec plusieurs partenaires (FDSEA, Direction du travail, établissements bancaires...) afin d'offrir une porte d'entrée supplémentaire vers ses dispositifs d'accompagnement.

PLUSIEURS ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS AUX AGRICULTEURS

Accompagnement à court ou moyen terme, appui stratégique, audit global d'exploitation (*lire pages suivantes*)... L'offre a été conçue pour être en mesure de répondre aux besoins spécifiques liés à chaque cas de figure. Les moyens humains ont aussi été renforcés puisqu'en temps normal, ce sont deux conseillers de la Chambre qui sont dédiés à l'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Aujourd'hui, ils sont au nombre de cinq. À circonstances exceptionnelles, moyens exceptionnels.

▶ Pour plus d'informations :

Contactez Cécile Nicolas
à la Chambre d'agriculture
Tél. : 02 36 08 70 75

Email : c.nicolas@cher.chambagri.fr ■

RETROUVER DE L'OXYGÈNE, APRÈS UNE MAUVAISE ANNÉE

Une crise comme celle qu'a connue l'agriculture l'année dernière laisse rarement indemne. Pour autant, toutes les difficultés ne se valent pas. Certaines ne sont heureusement que momentanées après que les prix bas ou les mauvaises récoltes ont plombé la trésorerie. Pour aider les agriculteurs à pouvoir de nouveau respirer financièrement, la Chambre d'agriculture du Cher propose un accompagnement à court terme afin de les aider à monter un dossier et à valider les arguments qu'ils pourront ensuite faire valoir auprès de leur banque.



A l'issue du « Point de situation », avec les conseillers de la Chambre d'agriculture du Cher (*lire page précédente*), plusieurs options se présentent aux agriculteurs. Après examen, il s'avère parfois que la situation est moins grave qu'elle ne pouvait le paraître dans l'instant. « Des personnes pensent être dans une situation catastrophique et, en fait, elles traversent une mauvaise passe passagère, explique Dominique de Becdelièvre, conseiller d'entreprise. Notre travail consiste aussi à relativiser les choses, à les recadrer. » Certains agriculteurs, après analyse de la situation et quelques conseils, sont alors en mesure de la résoudre de manière autonome, en concertation avec leur banque.

ÉTUDIER LES BESOINS DE TRÉSORERIE POUR AGIR

Dans le cadre d'un « Plan d'action économique et financier », les services de la Chambre d'agriculture vont alors établir les besoins de trésorerie et émettre des préconisations pour assainir la situation financière de l'exploitation. Les préconisations sont variables : année blanche pour les annuités d'emprunt, consolidation de prêt, étalement du capital restant dû sur cinq à douze ans en général, recherche d'une solution amiable avec la coopérative pour aller jusqu'à la prochaine campagne...

ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR GÉRER L'EXPLOITATION

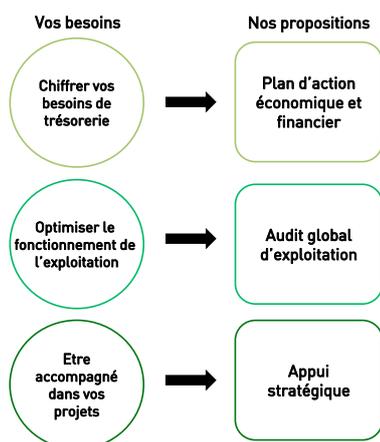
Le processus du « Plan d'action économique et financier » s'étend sur une quinzaine de jours, au terme de laquelle un prévisionnel est remis à l'agriculteur avec les démarches à accomplir. « Cela suffit dans sept à huit cas sur dix. »

À ce stade, il ne s'agit encore que d'un traitement financier. Si les sources du problème sont plus profondes et que le volet financier ne suffit pas à les résoudre, il pourra alors être question d'un accompagnement à moyen terme pour améliorer la gestion et le fonctionnement durables de l'exploitation.

Pour plus d'informations :

Contactez Cécile Nicolas
à la Chambre d'agriculture
Tél. : 02 36 08 70 75
Email : c.nicolas@cher.chambagri.fr ■

Un dispositif d'accompagnement des agriculteurs par la Chambre d'agriculture du Cher



*Dispositif proposé par la Chambre d'agriculture du Cher avec le financement de la Région Centre Val de Loire.





CONSOLIDER L'EXISTANT ET DÉVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITÉS

Avec la création en 2016 d'un audit global d'exploitation et d'un appui stratégique, la Chambre d'agriculture du Cher s'est dotée d'outils destinés à accompagner les agriculteurs dans leurs envies de changement : qu'il s'agisse de leviers pour améliorer les productions en place ou de créer de nouvelles activités.

En 2016, la Chambre d'agriculture du Cher a mis en place deux nouveaux parcours d'accompagnement pour les agriculteurs. L'un est dédié à la recherche de leviers pour consolider l'exploitation tandis que l'autre est orienté vers des exploitants souhaitant faire évoluer leur système ou développer de nouveaux projets. Ces dispositifs sont le fruit d'une réflexion qui avait été engagée avant la crise de 2016, mais cette dernière leur confère aujourd'hui une pertinence plus grande encore. Pour autant, ils s'adressent à un public plus large que les agriculteurs en difficulté, pour lesquels il existe par ailleurs un accompagnement spécifique intitulé « Relance et perspectives ».

RÉALISATION D'UN AUDIT GLOBAL D'EXPLOITATION

La recherche de leviers d'actions pour améliorer le fonctionnement de l'exploitation passe par un audit global d'exploitation. « Il va permettre de donner un regard extérieur sur l'exploitation et de comparer les résultats avec les références dont nous disposons pour le département, explique Marie Kientzler, responsable de l'équipe-conseil aux entreprises. L'audit est une analyse économique et financière de toutes les composantes de l'exploitation afin d'identifier ce qui marche, ce qui ne marche pas et ce qui peut être mieux fait. » Dès lors, il devient possible de proposer des leviers d'action : « Cela peut passer par des améliorations techniques, comme par exemple nourrir différemment ses animaux ou transformer des hectares cultivés en prairie, une restructuration

de la dette, une gestion différente des investissements, etc. Est-il vraiment nécessaire d'acheter un tracteur neuf? Il faut se poser les bonnes questions et étudier quel impact cela aura sur l'exploitation si l'on modifie quelque chose. Il peut s'agir d'un changement significatif comme l'arrêt d'un atelier ou de petites choses qui, mises bout à bout, feront des différences. »

ANALYSER L'EXISTANT POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Outre l'aspect économique et financier, l'audit peut également dégager des propositions en termes d'organisation du travail, d'ergonomie, de gestion des risques humains...

L'appui stratégique, de son côté, s'inscrit dans une autre optique. Tandis que l'audit apporte une expertise sur l'existant, ce second dispositif accompagne l'agriculteur dans son envie de changement. « Tous les champs du possible sont alors ouverts, on ne s'interdit rien dans la réflexion, souligne Marie Kientzler. Ce sont souvent des agriculteurs qui ont atteint un rythme de croisière dans leur activité et qui cherchent de nouveaux projets, de nouvelles sources de motivation. Un céréalier est par exemple devenu consultant auprès de nouveaux agriculteurs. »

L'ÉCOUTE DES ASPIRATIONS DE L'AGRICULTEUR

La mission des conseillers de la Chambre d'agriculture consiste à mener la réflexion conjointement avec le demandeur, en fonction de ses aspirations. Une

fois identifié, le projet est passé au crible des données du marché visé et des références dont dispose la Chambre afin d'en vérifier la cohérence et la viabilité économique. « L'idée est de savoir où l'on va et si le projet d'entreprise correspond réellement à ce que l'exploitant veut faire, commente Marie Kientzler. Cela veut aussi dire qu'il doit être en capacité de prendre des décisions. ». L'un des préalables à cette réflexion sera donc de résoudre les éventuels problèmes de trésorerie, en passant le cas échéant par un accompagnement à court terme.

L'audit global d'exploitation et l'appui stratégique peuvent être financés en totalité par la Chambre d'agriculture du Cher et la région Centre-Val de Loire. Ils comprennent également un suivi de la mise en œuvre des changements définis lors du processus. Une option supplémentaire, payante, propose par ailleurs un chiffrage des évolutions envisagées.

Si elles ont vu le jour dans un contexte de crise, ces deux nouvelles formules d'accompagnement répondent aussi à une actualité plus générale. À l'instar des autres secteurs économiques, le monde agricole est de plus en plus en mouvement, que ce soit par choix ou par nécessité et ces dispositifs permettront d'accompagner ces évolutions.



La crise, une épreuve supplémentaire dans un contexte déjà tendu

Le Président de la Chambre d'agriculture du Cher, **Étienne Gangneron**, a mobilisé ses équipes pour aider les agriculteurs à faire face. Il invite également à réfléchir sur les fragilités que cette crise a pu mettre en lumière.

Terre d'ambitions : à quel moment avez-vous senti le caractère exceptionnel de la crise de 2016 et la nécessité de renforcer le dispositif d'accompagnement ?

Depuis plusieurs années, les systèmes d'exploitation en zones intermédiaires font face à des difficultés qui deviennent structurelles. C'est dans ce contexte qu'est survenue la crise de 2016 avec l'effet conjugué de moissons aux rendements très faibles, une qualité médiocre et des cours bas. Jamais autant de filières n'avaient été en difficulté en même temps. Fin juillet, une fois que les moissons étaient terminées, des exploitations présentaient des prévisionnels de -100 000 euros alors que certaines attendaient cette récolte pour payer les charges de 2015. Dès l'été, une cellule d'urgence et plusieurs dispositifs ont été mis en place, en partenariat avec les services de l'État, les organisations professionnelles agricoles, les banques et les fournisseurs, pour avoir une approche globale. La Chambre d'agriculture a mobilisé toutes ses équipes pour se mettre en capacité de répondre aux besoins.



Jamais autant de filières n'avaient été en difficulté en même temps



Terre d'ambitions : quels outils d'accompagnement ont été mis en œuvre ?

Plusieurs niveaux d'accompagnement sont proposés par la Chambre d'agriculture, selon qu'il s'agisse d'aller voir sa banque pour répondre à un besoin de trésorerie à court terme ou d'anticiper l'avenir à travers un audit

complet de l'exploitation financé par la Région. L'objectif est d'aider un maximum d'agriculteurs à franchir ce cap difficile. Pour un certain nombre, il faudra trouver des cautionnements, mais force est de constater que les outils publics ne sont pas à la hauteur des enjeux et de l'urgence de la situation. Nous avons aussi essayé de mobiliser des aides directes, mais les relais sont trop faibles au niveau européen et l'intervention de l'État a fait défaut.

Terre d'ambitions : cette crise n'est-elle que conjoncturelle ou incite-t-elle à en tirer des enseignements durables ?

Cette crise laissera des traces durables et nous incite à nous remettre en cause. L'agriculture de demain ne sera pas celle d'hier. Les systèmes très spécialisés sont fragiles. Les exploitants vont devoir réfléchir à leurs coûts de production et à des systèmes plus résilients à travers, par exemple, de la diversification ou des assolements plus longs et plus diversifiés.

« RELANCE ET PERSPECTIVES » :

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE AU CHEVET DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ

Parallèlement aux dispositifs de crise mis en place de manière conjoncturelle, la Chambre d'agriculture du Cher propose depuis de nombreuses années un programme intitulé « Relance et perspectives » destiné aux agriculteurs en proie à des difficultés profondes et structurelles.

Le dispositif « Relance et perspectives » s'adresse à des agriculteurs « qui se trouvent dans une situation financière telle qu'ils ne sont plus en mesure de la débloquer auprès des banques sans un appui extérieur, explique Dominique de Becdelièvre, conseiller entreprise à la Chambre. Les raisons qui conduisent à ces situations sont très variées : il peut s'agir de problèmes de gestion – par exemple un mauvais calibrage des investissements par rapport aux capacités réelles – de soucis de santé, d'une mésentente entre associés d'une même famille... Les agriculteurs concernés peuvent être repérés lors d'un point de situation ou venir d'eux-mêmes. Le réseau avec lequel on travaille peut également les inciter à nous contacter. Parfois, ils n'ont pas vraiment le choix compte tenu de l'impasse dans laquelle ils se trouvent. Mais le fait d'adhérer à « Relance et perspectives » doit toujours s'inscrire dans une démarche volontaire. »

La première étape consiste à dresser un bilan financier, économique et humain pour comprendre les raisons des difficultés rencontrées et ce qui peut être envisagé pour la suite. Un comité technique composé d'acteurs du monde agricole (MSA, CER, GDS, banques...) analyse le dossier pour explorer les moyens de rebondir. Des pistes d'amélioration, avec hypothèses chiffrées sur plusieurs années, sont émises et doivent être validées avec les agriculteurs. « Il peut s'agir de l'ajustement du troupeau, de la revente d'une partie du foncier, d'une diversification éventuellement », signale Dominique de Becdelièvre. Les remboursements bancaires peuvent quant à eux être rééchelonnés sur de longues durées, jusqu'à 20 ans. Les cotisations MSA peuvent aussi être étalées.

« Le travail dure en moyenne six mois et nous continuons de suivre les personnes pendant plusieurs années, commente le conseiller. Entre vingt et trente dossiers sont traités chaque année et en moyenne, 70 % des situations retrouvent un équilibre au bout d'un an et demi-deux ans ».

Terre d'ambitions : quel est le profil

 **Pour plus d'informations :**

Contactez Dominique de Becdelièvre
à la Chambre d'agriculture
Tél. : 02 48 23 04 00

Email : d.debecdelievre@cher.chambagri.fr ■

Rencontre avec Isabelle Méténier

Conseillère d'entreprise à la Chambre d'agriculture, **Isabelle Méténier** met son expérience au service des agriculteurs victimes de la crise. Témoignage.



des exploitations qui ont sollicité les services de la Chambre d'agriculture du Cher à la suite de la crise de 2016 ?

Chaque cas est particulier, mais d'une manière générale, parmi les cas auxquels j'ai eu affaire, beaucoup concernaient des exploitations de taille moyenne ne disposant pas d'une grosse marge de sécurité. Leur fonctionnement à court terme, en finançant les charges d'une année par la récolte de l'année suivante, les rend vulnérables aux crises conjoncturelles.

Terre d'ambitions : de quelle nature sont les difficultés auxquelles elles doivent faire face ?

De trésorerie essentiellement. Du fait de l'absence de marge de manœuvre, une mauvaise année, comme cela a été le cas en 2016, peut suffire à faire basculer leurs comptes dans le rouge. Les agriculteurs dans ce cas de figure ne peuvent plus rembourser leurs emprunts, ni a fortiori financer l'implantation des cultures suivantes, l'achat du carburant, etc. au point que la question de la poursuite de l'activité

puisse parfois être posée. C'est aussi la vie au quotidien, tout simplement, qui devient compliquée quand il n'est plus possible de tirer un revenu de la ferme.

Terre d'ambitions : quel type d'aide peut apporter la Chambre face à ces situations ?

La démarche commence d'abord par un point de la situation. Si cela s'avère nécessaire, des discussions peuvent être engagées avec les créanciers – banques, coopératives... – pour étudier l'aménagement des emprunts, la mise en place d'une année blanche pour le remboursement des crédits, la globalisation des emprunts... Il est aussi possible d'engager une réflexion pour envisager des évolutions plus structurelles, en termes de matériel, de personnel, d'assolement... afin d'améliorer la rentabilité ou le fonctionnement de l'exploitation. Il n'existe pas de solution miracle, mais le fait de discuter du problème permet déjà de le faire avancer.

Terre d'ambitions : les dispositifs d'accompagnement de la Chambre d'agriculture sont-ils maintenus en 2017 ?

Oui, ils se poursuivent. Nous allons rester dans la même configuration avec les moyens renforcés mis en place depuis l'été dernier. D'autant plus que je crains que d'autres agriculteurs connaissent à leur tour des difficultés dans les semaines et mois à venir. Certains sont parvenus à tenir financièrement jusqu'ici, mais la préparation de la prochaine campagne risque d'être compliquée.

Photovoltaïque et méthanisation ont de l'énergie à revendre

À la faveur d'évolutions technologiques, tarifaires et règlementaires, la méthanisation affiche aujourd'hui un vrai potentiel de croissance. Suivra-t-elle l'exemple du photovoltaïque désormais bien ancré dans le territoire ?



Qu'il s'agisse d'une diversification, de financer un bâtiment, de s'inscrire dans une démarche de développement durable, ou un cocktail des trois, de plus en plus d'agriculteurs se tournent aujourd'hui vers les énergies renouvelables. Un mouvement que la Chambre d'agriculture du Cher accompagne depuis plus de dix ans en y dédiant un poste de conseiller, actuellement occupé par Pierre-Guillaume Cuissinat. En région Centre-Val de Loire, elle est l'une des deux seules Chambres d'agriculture, avec celle de l'Indre, à consacrer un poste à temps complet à cette thématique.

Si le photovoltaïque fait aujourd'hui partie du paysage (*lire page suivante*), la méthanisation a encore du chemin à parcourir avant de le rejoindre. Ce procédé consistant à produire du biogaz – qui peut lui-même être transformé en électricité – à partir de la fermentation de déchets organiques, ne s'est en effet guère développé jusqu'à présent.

Pourtant, alors que se profilent de nouvelles mises aux normes pour les effluents d'élevage avec l'extension des zones vulnérables, la méthanisation pourrait s'avérer être une alternative intéressante. Elle permet en effet de valoriser ces effluents et d'investir dans une installation rémunératrice plutôt que d'immobiliser des capitaux dans des sites de stockage. Le digestat obtenu à l'issue du processus de méthanisation constitue en outre un excellent engrais azoté. Après des tâtonnements techniques, les conditions semblent aujourd'hui réunies pour l'émergence de nouveaux projets. « En Allemagne, les intrants sont surtout composés d'ensilages, explique Pierre-Guillaume Cuissinat. Ici, ce sont principalement des effluents d'élevage. Les constructeurs ont donc dû revoir leurs procédés, mais ils possèdent désormais le recul nécessaire. Les unités sont aussi plus standardisées et

les coûts d'installation ont commencé à baisser. De 12 à 15 000 euros/kWh, nous sommes passés à 7-8 000 euros. »

Parallèlement, le gouvernement souhaite encourager la méthanisation afin d'atteindre ses objectifs de production d'électricité par des énergies renouvelables. Concrètement, cela se traduit « par une remontée des tarifs et un assouplissement de la réglementation, observe le spécialiste de la Chambre. De 18 cts d'euros/kWh, le tarif de rachat pourrait passer à 22-23 centimes en 2017, et l'obligation d'utiliser la chaleur générée par le procédé de cogénération (transformation du gaz en électricité) pour bénéficier du plein tarif va être supprimée ». La simplification des démarches administratives est elle aussi en marche avec l'instauration d'un « guichet unique » au sein de la DDT.

Des évolutions favorables qui font dire à Pierre-Guillaume Cuissinat que « La méthanisation en 2016-2018, c'est le photovoltaïque de 2009-2011. » En d'autres termes, une opportunité à saisir. Pour accompagner les porteurs de projet, la Chambre d'agriculture propose dès cette année d'étudier la possibilité de l'achat groupé d'unités de méthanisation

afin de tirer les prix vers le bas. Quatre agriculteurs ont déjà exprimé leur intérêt. La création d'une Cuma pour acquérir le matériel spécifique nécessaire à l'épandage du digestat est également envisagée. L'idée est de promouvoir des unités de petite taille, de 100 à 150 kWh de puissance, pour des apports annuels de 4 000 à 7 000 T. « De telles petites unités peuvent être amorties en sept ans. Le photovoltaïque produit 1 100 à 1 200 heures par an; la méthanisation, elle, ne s'arrête quasiment jamais. »

L'Allemagne possède environ 9000 méthaniseurs, contre guère plus de 400 en France. Il n'existe actuellement qu'une seule unité dans le Cher, à Feux, près de Sancerre. Le gouvernement a annoncé un objectif de 1 500 projets de méthanisation sur les trois prochaines années.

La méthanisation en 2016-2018, c'est le photovoltaïque de 2009-2011

LE CHER EN POINTE DANS LE PHOTOVOLTAÏQUE

L'accent que la Chambre d'agriculture du Cher a mis sur le photovoltaïque a porté ses fruits puisque le département présente aujourd'hui la plus importante surface de panneaux dans le secteur agricole au niveau régional. « J'interviens à la carte pour répondre aux questions, étudier la cohérence des projets, expliquer les démarches à suivre, explique Pierre-Guillaume Cuissinat. Je tiens les agriculteurs informés de l'évolution des tarifs, des nouveautés... »

Certes, les tarifs de rachat d'électricité ont été divisés par cinq depuis les fameux 0,60 euro/kWh de la période 2009-2011, mais les coûts d'installation ont eux aussi baissé dans de fortes proportions. « La rentabilité n'est pas la même qu'en 2009, mais pour un projet de nouveau bâtiment ou s'il faut refaire une toiture, je conseille de penser au photovoltaïque pour les financer, souligne le conseiller de la Chambre d'agriculture. Sur vingt ans (la durée du contrat de rachat d'électricité avec EDF), le photovoltaïque amortit 95 % de l'investissement pour un bâtiment neuf, en intégrant les frais de maintenance et l'entretien. Après, cela devient un revenu complémentaire. Chaque cas est particulier, notamment en fonction des difficultés de raccordement au réseau. Il faut aussi disposer d'une bonne trésorerie de départ même si, avec le recul, les banques sont devenues moins frileuses qu'avant sur les projets photovoltaïques. »

Pour faciliter à la fois les démarches et réduire les coûts, la Chambre d'agriculture et la FDSEA du Cher ont scellé un partenariat afin de promouvoir la mutualisation de projets photovoltaïques. La SAS Cher Soleil a ainsi été constituée avec treize agriculteurs et un objectif de quatorze bâtiments d'une puissance de 143 kWh chacun et 1035 m² de surface au sol. En contractant un emprunt qui sera financé par le revenu des toitures, elle permet de limiter l'investissement de chaque exploitant à 25 % du montant de son projet. Le premier bâtiment est sorti de terre en novembre dernier à Saulzais-le-Potier et un second groupe de porteurs de projets s'est déjà constitué.

Pour plus d'informations :

Contactez Pierre-Guillaume Cuissinat à la Chambre d'agriculture
Tél. : 02 48 23 04 53
Email : p.cuissinat@cher.chambagri.fr ■

Un revenu complémentaire

Félix et Cyrille Renaud, deux frères à la tête d'une exploitation de 240 hectares en polyculture-élevage à Rezay, ont été parmi les pionniers du photovoltaïque dans le Cher et s'approprient à faire de même avec la méthanisation.



Terre d'ambitions : depuis quand vous êtes-vous équipés de toitures en panneaux photovoltaïques ?

Notre première toiture a été installée en 2010 sur une ancienne grange. Aujourd'hui, dix bâtiments sont équipés – dont un neuf financé de cette manière – pour une surface globale de 2 800 m² et une puissance cumulée de 416 kWh. D'autres projets sont à l'étude. Cela permet de rentabiliser toute l'année des bâtiments qui n'abritent des animaux que cinq mois sur douze, ainsi que d'anciens bâtiments qui ne sont plus aux normes. La durée moyenne d'amortissement est de dix à douze ans. Aujourd'hui, nous ne regrettons absolument pas d'avoir fait ce choix.

Terre d'ambitions : cela reste-t-il un investissement intéressant malgré la baisse des tarifs de rachat d'électricité ?

C'est moins rentable qu'avant, mais cela reste intéressant compte tenu de la baisse du prix des matériels et des taux d'intérêt. Nous dégagons un revenu complémentaire pour relativement peu de travail après l'installation. Selon les configurations, l'entretien des panneaux doit être réalisé à intervalles de six mois à cinq ans. Le travail le plus important se situe en amont : il faut compter 18 mois à deux ans entre l'idée de départ et la réalisation du projet.

Terre d'ambitions : en quoi la méthanisation est-elle intéressante pour vous ?

Elle va permettre de tirer une meilleure valeur ajoutée de nos effluents d'élevage en nous en servant pour produire de l'électricité. C'est aussi un moyen d'anticiper les futures mises aux normes pour ces mêmes effluents. Au lieu d'investir dans un site de stockage, nous allons le faire dans une unité de méthanisation qui s'amortira d'elle-même et générera un revenu complémentaire.

Terre d'ambitions : pouvez-vous nous détailler votre projet ?

L'objectif est de créer une unité de 150 kWh en cogénération, avec 4 à 5 000 tonnes d'apports annuels, principalement des effluents d'élevage provenant de notre exploitation et de fermes voisines. Les apporteurs récupéreront le digestat. L'électricité sera injectée sur le réseau et la chaleur dégagée sera utilisée pour chauffer nos trois habitations familiales et un bureau. Nous espérons pouvoir déposer les demandes de permis de construire et d'agrément sanitaire durant le 1^{er} semestre 2017. Si tout se passe bien, l'unité pourrait entrer en service en 2018. Cela représente un investissement de 1,5 million d'euros avec une capacité de retour sur investissement inférieure à dix ans. Un emploi sera également créé.

CHER BREF...

MARCHÉ FERMIER DE NOËL

La Chambre d'agriculture du Cher a organisé son sixième marché fermier de Noël le 17 décembre dernier. À l'heure où le consommateur local ne cesse de s'accroître, les habitués du marché ont pu retrouver des produits de qualité, fermiers, mais surtout produits localement, un réel gage de qualité pour le consommateur. Des animations comme une dégustation-découverte des produits laitiers ainsi que les accords vins fromages ont rythmé la journée. Les visiteurs ont répondu présents au rendez-vous.

LES COMMUNES DU CHER S'ENGAGENT VERS LE ZÉRO PHYTO

Dans l'objectif de protéger la santé de leurs habitants, d'améliorer leur cadre de vie et de préserver la biodiversité, 27 communes du département accompagnées par la Chambre d'Agriculture du Cher ont mis en place un plan de gestion différenciée de leurs espaces verts. La gestion différenciée est une approche moderne de la gestion des espaces verts. L'objectif est d'adapter le mode de gestion de chaque site en prenant en compte sa vocation, sa fréquentation et sa situation. Il est également très important de communiquer sur cette démarche auprès des habitants. Les communes qui souhaitent être accompagnées peuvent prendre contact avec la Chambre d'agriculture du Cher.

Pour plus d'informations :

Contactez Cyril Dufloux
à la Chambre d'agriculture
Tél. : 02 48 23 04 73
Email : c.dufloux@cher.chambagri.fr ■

CERTIPHYTO : LES CONDITIONS D'OBTENTION ET DE VALIDITÉ ONT ÉVOLUÉ

Depuis août 2016, le certiphyto, qu'il fasse l'objet d'une première demande ou d'un renouvellement, est valable 5 ans, quelle que soit la profession exercée. Plusieurs voies d'accès pour obtenir son certificat sont toujours possibles : test, formation ou via un diplôme de moins de 5 ans, reconnu officiellement. Mais, aujourd'hui, la formation s'accompagne d'un test de connaissances à valider en fin de parcours pour obtenir le certificat souhaité. Après avoir formé plus de 130 personnes en 2016, la Chambre d'agriculture poursuit son accompagnement à l'obtention et au renouvellement du Certiphyto.

Pour plus d'informations :

Contactez Sémicha Zidani
à la Chambre d'agriculture
Tél. : 02 48 23 04 57
Email : s.zidani@cher.chambagri.fr ■



Chambre d'agriculture du Cher

Z.A. du Détour du Pavé
2701, route d'Orléans
18230 Saint-Doulchard
Tél. : 02 48 23 04 00
Fax : 02 48 65 18 43
Email : accueil@cher.chambagri.fr

